

QUELQUE PART EN EUROPE DE L'OUEST, JUIN 1990

Dans un lieu où a résidé ce bon Monsieur de La Fontaine, l'on vient de découvrir une fable inédite qu'il a consacrée à Monsieur CULOSE. Comme toutes les fables, il faut savoir l'interpréter car elle contient des vérités caractérisant les actions de certains individus.

La fable de Monsieur CULOSE est vraiment fabuleuse. Elle est en outre extraordinaire, c'est à dire qu'elle sort tellement de l'ordinaire que certains ne la comprennent pas et que d'autres la traitent par le mépris ou la rejettent comme une aberration.

Or il n'est pas concevable que Monsieur de La Fontaine se soit permis de jouer avec la vérité.

L'histoire de Monsieur CULOSE se place à la suite des nominations de personnalités de tout premier plan faites par le Gouvernement du Royaume des Alpes pour chapeauter certaines institutions afin de veiller au bon fonctionnement des actions entreprises, les promouvoir, les suspendre, les arrêter, les encourager, les infléchir, etc. etc., en un mot leur faire prendre toute forme susceptible de recueillir le consensus muet du peuple avec la bénédiction de certaines Autorités Royales.

L'opinion publique est parfaitement au courant du rôle joué par Monsieur Prix, Monsieur Réfugiés, Monsieur Asile, Monsieur Fiches, Monsieur Sida, Monsieur Tuberculose, car il s'agit d'affaires touchant directement les Sujets de l'intérieur, qui par contre ignorent l'existence même de Monsieur CULOSE.

ILs ignorent que CULOSE est un système occulte à caractère semi-étatique et semi-privé, c'est-à-dire privé de tout droit autonome de décision parce que aux ordres de l'Etat. C'est la recette du pâté d'Alouette : un cheval une alouette.

Les initiales de CULOSE signifient:

"CONSEIL UNIFIE DE LUTTE POUR L'OPPRESSION (*) DES SUJETS DE L'EXTERIEUR"

L'Administration royale qui en est le promoteur ainsi que certaines Autorités concernées n'hésitent pas à s'en servir. Quant aux membres du Parlement qui ont connaissance du système CULOSE, ils ferment les yeux à quelques exceptions près.

(*) Selon le Larousse du XVIIème Siècle (Petit Larousse Illustré, page 701), "OPPRIMER" signifie "ACCABLER PAR ABUS D'AUTORITE" les Sujets de 2ème zone afin qu'ils n'accèdent pas au statut de Sujets à part entière.

La fable de Monsieur de La Fontaine est intitulée très exactement:

"LES DOUZE TRAVAUX D'HERR CULOSE"

ou

"LE COMBAT INEGAL DES CORIACES SEDEC ET DES VORACES IGDI"

Les personnes ayant un sens politique, conscientes de l'intérêt supérieur du Royaume savent que SEDEC signifie:

"SUJETS DE L'EXTERIEUR DISSIDENTS ET CONTESTATAIRES"

Seuls quelques rares initiés du Royaume germano-latin savent que IGDI signifie:

"INLAND GEWALTIGEN - DIRIGEANTS DE L'INTERIEUR"

*

*

*

Voici donc la fable:

" LES DOUZE TRAVAUX DE MONSIEUR CULOSE "

I. Premier travail :

Afin de mener à bien l'entreprise qu'ils préparaient entre eux depuis longtemps, quelques individus sans envergure et sans avenir, mais avides de pouvoir, les IGDI, ont décidé qu'il fallait en tout premier lieu couper définitivement ce qui restait du cordon ombilical entre la fille préférée et sa mère, cette Vieille Dame qui, bien qu'ayant perdu la tête, gardait encore des restes gênants de Conscience, de Droiture et de Civisme. Il fallait faire vite.

Le Premier Travail consista donc à obtenir de la Vieille Dame qu'elle prenne l'initiative de fonder elle-même une Nouvelle Entreprise à caractère entièrement privé, totalement indépendante d'elle, c'est-à-dire autocéphale et autogestionnaire sans le moindre contrôle de quelque Autorité que ce soit.

Vive la liberté et vive le pouvoir.

./.

II. Deuxième travail :

Encore fallait-il pouvoir disposer librement et sans bourse délier d'un patrimoine immobilier, que possédait la Vieille Dame, pour y loger la Nouvelle Entreprise et y conserver tous les trésors de renseignements, archives, fiches, dossiers, publications, rapports, comptes-rendus, meubles, machines, etc. amassés pendant 75 ans par la fille sous l'égide de sa mère.

Le Deuxième Travail consista donc à obtenir de la Vieille Dame qu'elle consente à donner gratuitement à la Nouvelle Entreprise autocéphale le patrimoine immobilier qui était à son nom, mais qui ne lui appartenait pas, car il lui avait été confié pour être remis à des bénéficiaires bien déterminés.

Aucune Personne Morale ne peut légalement se dessaisir de son patrimoine si ce n'est par une décision prise à une majorité qualifiée de tous ses membres, fixée par la loi ou les statuts.

Or la Vieille Dame n'a réuni pour ce vote capital que les sept groupes favorables à l'opération et c'est ainsi que seuls sept groupes sur seize ont pris part au vote. Cela a permis de prétendre que c'est à l'unanimité que le transfert du patrimoine immobilier a été décidé.

Personne Morale devenue Immorale, la Vieille Dame s'est prêtée à un jeu qui ressemble terriblement à une captation d'héritage.

*

*

*

III. Troisième Travail :

Si la manoeuvre du Deuxième Travail est diabolique, c'est parce que l'Alpenstrasse passe obligatoirement par le Pont du Diable avant d'aboutir devant le Palais Royal. Les deux Premiers Travaux n'ayant mis en place que la structure interne de la Nouvelle Entreprise, encore fallait-il lui donner un semblant de reconnaissance officielle pour usage externe.

Le Troisième Travail consista donc à obtenir du bon Roi René, qui occupait en même temps la charge de Ministre des Relations Extérieures, qu'il veuille bien lui-même apparaître, en personne, pour tenir publiquement le bébé sur les Fonts Baptismaux. Quelle consécration!

Après le diabolique, voici le sacramental. Ainsi apparaît, comme venue du Ciel, la bénédiction par une Autorité légale d'une action illégale. A première vue le parrain ne pouvait ignorer les conditions dans lesquelles l'entreprise avait été menée par quelques individus avec la connivence de l'Administration. A moins qu'il n'ait pas été tenu au courant par ses services secrets des machinations qui se sont déroulées sous ses yeux.

./.

L'Hebdo No 24 du 14 juin analyse d'ailleurs sans complaisance le comportement étrange de son Excellence le Ministre des Relations Extérieures du Royaume des Alpes et de son nouveau Secrétaire d'Etat:

De l'un, on se demande à quoi il sert et de l'autre, on dit que c'est un homme complètement dépourvu d'idées.

*

*

*

IV. Quatrième Travail :

S'étant débarrassée de la mère, la Nouvelle Entreprise se devait de veiller à empêcher toute influence du dehors susceptible de troubler le nouvel ordre établi. A ses yeux, les plus dangereux étaient les membres du SEDEC qui luttent depuis 36 ans pour une démocratisation de l'Organisation et qui avaient failli gagner la partie lorsqu'un Parlementaire éclairé, alors Président de l'Organisation avait épousé leur thèse et proposé de restructurer l'Organisation pour en faire une entité politique sur une base démocratique dans l'intérêt du royaume.

L'alerte fut chaude: le Président quitta l'Organisation et l'on ne parla plus de la démocratiser. A tout prix il fallait garder le monopole de la représentation politique des brebis égarées, dispersées aux quatre coins du monde sans aucune liaison entre elles, donc totalement impuissantes pour réagir d'une manière concertée.

Il faut rappeler que la Nouvelle Entreprise n'est pas représentative car elle n'a pas été élue par voie démocratique au suffrage universel et direct.

Le Quatrième Travail consista donc à faire accroire qu'elle était la seule entité ayant capacité de représenter réellement et valablement les Sujets de l'Extérieur.

Pour ce faire, on introduisit la notion du monopole de représentation dans les statuts pour pouvoir y faire référence et abuser les Ignorants. On veilla également à empêcher les Sachants, notamment les membres du SEDEC de dévoiler la vérité.

A cet effet, on intervint auprès des Sociétés électriques pour le choix des candidats qui, triés sur le volet, devaient répondre aux normes de l'ordre établi.

Si un membre du SEDEC parvenait malgré tout à être élu, sa présence au Conseil serait de courte durée puisque son sort serait réglé à la prochaine élection!

Mais il fallait aussi empêcher les membres du SEDEC d'avoir des contacts directs avec le Gouvernement Royal et avec les Parlementaires.

./.

Les moyens les plus bas furent employés: dénigrement, accusation de déloyauté, calomnie, diffamation, etc. Des membres du SEDEC ayant toutefois réussi à être entendus par une Commission parlementaire, la Nouvelle Entreprise éleva une vive protestation. Lorsque les membres du SEDEC obtinrent la création d'un Groupe Informel de Réflexion sous l'égide d'un Secrétaire d'Etat, la Nouvelle Entreprise refusa tout d'abord de s'asseoir à la même table que les membres du SEDEC, puis réussit à faire en sorte que le Groupe Informel ne se réunisse plus. Tout cela avec la connivence de l'Administration et la bénédiction de certaines Autorités Royales concernées.

*

*

*

V. Cinquième Travail :

Les membres du SEDEC qui oeuvraient pour une démocratisation de l'Organisation qui aurait transformé la Commission cooptée en Conseil élu au suffrage universel et direct, se sont heurtés à l'obstination farouche des IGDI. Ces derniers voulaient à tout prix conserver le pouvoir de décision et de gestion qu'ils avaient accaparé alors que la fille était encore sous l'égide de la mère.

Le Cinquième Travail consista donc à voler au SEDEC le terme de "CONSEIL" pour en affubler la Commission dont les membres continuent à être désignés par cooptation, directement ou indirectement.

En agissant ainsi, on complétait la panoplie des tromperies puisque, pour le commun des mortels, un Conseil ne peut être qu'un organe élu par la base, c'est-à-dire par l'ensemble des membres d'une collectivité.

*

*

*

VI. Sixième Travail :

Afin de consolider leur prétention de représenter les Sujets de l'Extérieur, il était important sinon essentiel pour les IGDI de faire appel à des figurants dont la position intellectuelle ou élective devait donner du poids au Conseil.

Le Sixième Travail consista donc à recruter parmi les hommes d'affaires, les universitaires, les politiciens, les parlementaires du Royaume, ceux d'entre eux qui avaient besoin d'un tremplin pour tenter d'accéder à des positions supérieures qu'ils n'auraient pu atteindre autrement.

Et voilà comment on se sert de potiches et de marionnettes pour faire avaler la pilule au bon peuple.

./.

VII. Septième Travail :

Afin de donner à ce bon peuple de bergers l'illusion que la Nouvelle Entreprise s'occupait bien des brebis égarées, il fallait organiser de grandes fêtes avec feux dans la montagne, chants et danses populaires, c'est-à-dire tout folklore dehors.

Dans le temps, ces réjouissances étaient connues sous le nom de Journées, comme il y a les Journées de la Faim ou les Journées du Sida.

Le Septième Travail consista donc, pour faire plus sérieux et sublimer la parodie de démocratie, à transformer le nom de Journées en celui de Congrès, sans naturellement changer en quoi que ce soit la portée insignifiante des anciennes Journées.

En combinant le "Conseil" qui est une Chambre d'enregistrement où l'on ne fait qu'entériner, deux fois par an, toutes les décisions prises par les IGDI et le "Congrès" annuel où l'on applaudit aux exploits des IGDI, la boucle est bouclée, le tour est joué et le pouvoir est sauf.

*

*

*

VIII. Huitième Travail :

Pour que la Nouvelle Entreprise puisse fonctionner, il fallait un financement qui était assuré jusqu'ici par quelques subventions publiques et privées, mais surtout par l'aumône du peuple à qui l'on vendait tous les 5 ans un insigne dont le produit formait le plus gros du budget quinquennal de l'Entreprise.

Or voici que le DON a décidé de supprimer cette manne céleste. Il reste encore quelques miettes pour 2 ou 3 ans, mais après, c'est le vide, l'abîme, le néant.

Le Huitième Travail consista donc à chercher de nouveaux financements et la rumeur court que la Nouvelle Entreprise, constituée sur une base purement privée, va demander au Parlement d'assurer dorénavant sa trésorerie par des Fonds Publics Royaux.

L'Administration et certaines Autorités Royales y prêteront la main afin que le Parlement finance la Nouvelle Entreprise sans qu'il soit tenté de demander la constitution d'une "CEP" pour examiner de plus près les agissements et les comptes de CULOSE.

*

*

*

IX. Neuvième Travail :

Toute démocratisation va à l'encontre des intérêts de ceux qui tiennent à conserver le pouvoir. Comme on vient de le constater dans un Royaume de l'Est, la subtilité consiste à laisser s'accomplir, par un dérapage contrôlé, une première phase de démocratisation tout en faisant en sorte que ses effets soient immédiatement neutralisés.

Les membres du SEDEC avaient dès le début engagé le fer pour l'instauration du vote par correspondance. L'Organisation s'y était fermement opposée, allant jusqu'à proposer, par contre, d'introduire dans la Constitution Royale une obligation pour les Autorités de la consulter.

Traités de mauvais Sujets indignes d'être des démocrates parce qu'ils avaient demandé à un Parlementaire éclairé de s'opposer à la loi censitaire des séjournants, les SEDEC ont poursuivi un IGDI en diffamation devant la Cour Suprême du Chef-lieu du Royaume et devant la Haute Cour Royale de Mon-Repos.

Grâce à un autre Parlementaire éclairé, le vote par correspondance est revenu sur le tapis et fait actuellement l'objet d'un projet de loi dont les membres du SEDEC n'arrivent pas à connaître la teneur.

Afin de conserver leur emprise, les IGDI se devaient de limiter les effets du vote par correspondance qui les auraient inexorablement chassés du pouvoir.

Le Neuvième Travail consista donc à encourager l'Administration à instaurer une inscription préalable pour pouvoir exercer le droit de vote par correspondance.

Etant donné que les Sujets de l'Extérieur n'ont jamais été réellement consultés, qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de voter, il en résulte une impréparation totale à un tel acte civique. C'est sur cette base d'impréparation que va se construire la mascarade démocratique à laquelle nous allons assister.

Aussi longtemps que le vote par correspondance sera basé sur une inscription préalable, il n'y aura pas de démocratie, car ne pas s'inscrire pour voter et s'abstenir de voter ne sont pas synonyme.

A-t-on jamais envisagé d'instaurer une inscription préalable pour les Sujets de l'Intérieur ou de leur retirer le droit de vote pour cause d'abstentionnisme?

Mais cela fait le beurre des IGDI qui peuvent tranquillement continuer leur oeuvre de division pour régner, car ils pourront jubiler en annonçant que seul un petit pourcentage s'est inscrit pour voter, ce qui conforte leur prétention que la majorité des Sujets de l'Extérieur se désintéresse des affaires du Royaume.

Tous les efforts des membres du SEDEC pour mobiliser les forces latentes et inexploitées qui existent au dehors sont ainsi rendus vains, mais les IGDI auront contribué à donner bonne conscience au bon peuple qui, d'ailleurs, se désintéresse totalement du sort de ceux qui servent le Royaume au dehors.

*

*

*

X. Dixième Travail :

Pour pouvoir tenir efficacement en main les rênes du pouvoir, il est indispensable de monopoliser l'information. Celle-ci devra être à sens unique. Il faut éviter qu'elle devienne le véhicule d'idées contraires à celles des IGDI.

Le Dixième Travail consista donc tout d'abord à couler l'excellente publication indépendante "SUJETS DANS LE MONDE" que les SEDEC avaient réussi à mettre sur pied pour remplacer l'ECHO dont la diffusion avait été arrêtée par l'Organisation faute de moyens financiers.

Pour recréer leur propre publication les IGDI firent appel aux Fonds Publics du Royaume. Ils éditerent une Revue distribuée gratuitement 4 fois par an aux ménages de l'Extérieur. Cette Revue est exclusivement rédigée par les IGDI.

Dans un Royaume voisin l'information libre avait été confiée à un MESSENGER, organe indépendant, distribué sous forme d'abonnements payants pour couvrir les frais des 7 numéros annuels.

Pour s'assurer la parfaite maîtrise de l'information à la veille de la mise en place du vote par correspondance, il fallait faire taire ce MESSENGER déjà boiteux, mais encore bavard de vérités.

Le Dixième Travail consista donc également à obtenir de la Trésorerie Royale la prise en charge du financement des 12 numéros annuels de la Revue afin de la distribuer gratuitement tous les mois dans chaque foyer de l'Extérieur ainsi incité à faire l'économie de l'abonnement au MESSENGER!

Le lecteur n'aura plus alors que l'information émanant du CULOSE, Centre para-autoritaire des IGDI. On se croirait dans un Royaume de l'EST.

*

*

*

XI. Onzième Travail :

Afin de rallier à leur thèse tous les Sujets de l'Extérieur, il fallait leur donner l'impression que la Nouvelle Entreprise s'occupait activement d'eux. Pour occulter les méthodes oligarchiques pour ne pas dire dictatoriales utilisées par les IGDI, ceux-ci se devaient d'entreprendre une grande action de diversion pour amuser la galerie et détourner l'attention des manoeuvres intérieures qui doivent rester occultes.

Le Onzième Travail consista donc à monter l'affaire de LA PLACE à l'occasion du 700ème anniversaire du Royaume.

Au lieu d'offrir aux Sujets du dehors un cadeau qui aurait pu prendre la forme du plein exercice des droits politiques, les IGDI leur demandèrent, à eux, de faire un cadeau au Royaume sous forme d'une participation financière pour l'acquisition d'un terrain situé au bord d'un lac, en face de la plus prestigieuse prairie du monde démocratique.

L'opération privée ne réussit que pour une moitié et tout naturellement les IGDI s'adressèrent au Trésorier du Royaume pour combler par des Fonds Publics l'autre moitié.

A votre bon coeur, Messieurs-Dames et aux frais de la Princesse!

*

*

*

XII. Douzième Travail :

Les écuries étant maintenant presque entièrement nettoyées de toute pensée démocratique, de toute réflexion civique, de toute velléité de mobiliser les Sujets du dehors pour le bien du Royaume, encore faut-il veiller au grain, car selon la tournure que prendra le vote par correspondance, l'hégémonie du pouvoir pourrait encore échapper aux IGDI.

Le Douzième Travail consista donc à faire en sorte que les membres du SEDEC ne puissent pas disposer des informations au sujet de la loi dont les IGDI ont déjà connaissance.

Il importait en effet aux IGDI d'obtenir que le Message Royal au Parlement contienne bien les limitations au plein exercice des droits politiques par les Sujets du dehors, faute de quoi leur pouvoir serait définitivement perdu.

Il fallait donc cacher le plus longtemps possible la teneur du projet de loi car les membres du SEDEC auraient pu utilement intervenir avant la cristallisation du projet dans le Message Royal.

Passé le cap du Message, les IGDI étaient tranquilles. Ils savaient bien qu'au niveau du débat au Parlement toute modification d'un texte n'avait que très peu de chances d'aboutir, car EXPERTOCRATIE aidant, les Parlementaires surchargés vont naturellement faire confiance et s'en remettre aux experts désignés par les IGDI eux-mêmes.

Une fois encore la boucle est bouclée, les IGDI conservent leur pouvoir, sans avoir dépensé un seul sou de leur poche puisqu'ils se servent de la manne publique mise à leur disposition par la Trésorerie du Royaume.

Les membres du SEDEC, eux, continueront à recevoir des plus Hautes Instances Royales de très chaleureuses félicitations pour ce qu'ils ont tenté d'entreprendre dans l'intérêt du Royaume tout entier "AU-DEDANS ET AU-DEHORS DES VALLEES ET A LEURS PROPRES FRAIS" comme cela est inscrit dans le "PACTE ROYAL PERPETUEL" portant la date des premiers jours d'août 1291.

*

*

*

Qui mettra enfin un terme à cette mascarade et à une situation si dommageable pour le Royaume des Alpes au moment où il négocie, dans les plus grandes difficultés, sa place dans le Concert des autres Royaumes du Continent Européen?

!

Clé de la Fable de Monsieur CULOSE

Page 1	<u>Royaume des Alpes:</u>	Confédération Helvétique
	<u>Autorités Royales:</u>	Autorités Fédérales
	<u>Administration Royale:</u>	Administration fédérale
	<u>Opprimer:</u>	Accabler par abus d'autorité
	<u>Sujets de l'Extérieur:</u>	Suisses de l'Etranger
Page 2	<u>Royaume Germano-Latin:</u>	Suisse Alémanique et Latine
	<u>Fille préférée:</u>	Organisation des Suisses de l'Etranger de la Nouvelle Société Helvétique (OSE) (Commission, Bureau, Secrétariat)
	<u>Vieille Dame:</u>	Nouvelle Société Helvétique
	<u>Nouvelle Entreprise:</u>	Fondation "Organisation des Suisses de l'Etranger" (OSE) (Conseil, Comité, Secrétariat)
Page 3	<u>Patrimoine immobilier:</u>	Immeuble 26 Alpenstrasse à Berne Siège des deux OSE
	<u>Groupes:</u>	Des délégués des 16 groupes régionaux de la NSH en Suisse constituent l'Assemblée des délégués. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des délégués <u>présents</u> ayant le droit de vote
	<u>Bon Roi René:</u>	René Felber, Chef du D.F.A.E.
	<u>Fonts baptismaux:</u>	Cérémonie publique à Berne le 4 Mars 1989, pour célébrer la création de la "Fondation OSE"
Page 4	<u>Nouveau Secrétaire d'Etat:</u>	Klaus Jacobi
	<u>Parlementaire éclairé:</u>	Alfred Weber, Conseiller National
	<u>Ignorants:</u>	Ceux qui ne savent pas ou ne veulent pas savoir
	<u>Sachants:</u>	Ceux qui savent et ne veulent pas ignorer
	<u>Sociétés électriques:</u>	Groupements faitiers des seules sociétés Suisses de l'Etranger reconnues par l'OSE.

Page 5	<u>Groupe informel de réflexion:</u>	Créé par le Secrétaire d'Etat Edouard Brunner, présidé actuellement par le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi
	<u>Commission de l'OSE de la NSH:</u>	Devenue Conseil de la "Fondation OSE"
	<u>Figurants:</u>	Suisses de l'Intérieur membres de la Commission puis du Conseil de l'OSE
Page 6	<u>Don:</u>	Don National Suisse
	<u>CEP:</u>	Commission d'enquête parlementaire
Page 7	<u>Royaume de l'Est:</u>	Roumanie
	<u>Constitution Royale:</u>	Constitution Fédérale
	<u>Parlementaire éclairé:</u>	Gilbert Baechtold, Conseiller National
	<u>un IGDI:</u>	Marcel NEY, Directeur du Secrétariat de l'OSE
	<u>Cour Suprême:</u>	Cour Suprême du Canton de Berne
	<u>Haute Cour Royale:</u>	Tribunal Fédéral
	<u>Autre parlementaire éclairé:</u>	Georg Stucky, Conseiller National
	<u>Inscription préalable:</u>	Voir Message du Conseil Fédéral, non encore diffusé
Page 8	<u>"Sujets dans le Monde":</u>	"Suisses dans le Monde"
	<u>Echo:</u>	Organe de l'OSE-NSH, par abonnement
	<u>Revue:</u>	Organe de la Fondation OSE, gratuit
	<u>Royaume voisin:</u>	France
	<u>Messenger:</u>	Messenger Suisse, organe indépendant de la Fédération des Société Suisses de Paris (FSSP). La FSSP est indépendante de l'OSE.
Page 9	<u>Place:</u>	Place des Suisses de l'Etranger à Brunnen
Page 10	<u>Pacte Royal Perpétuel:</u>	Pacte perpétuel d'août 1291